Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-200050219-20261102-2026DC42-DE

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2026DC42

Comité syndical du 2 novembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 9	Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le vingt-six octobre, s'est réuni sous la présidence de Madame Annaïck HUCHET, 1ère Vice-présidente, dans la salle du Conseil de la mairie de Quiberon.

Délégués titulaires présents : Hervé CAGNARD, Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Marc KEMPF, Philippe LE FUR, Dominique RIGUIDEL, Marie THUILLIER.

Délégué titulaire absent ayant donné pouvoir : Philippe LE RAY à Annaïck HUCHET.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Florence BESSY, Sous-préfète de Lorient, David BIORET, Conseiller aux décideurs locaux.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

LEADER – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION BRETAGNE POUR L'ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2026

En novembre 2022, le Pays d'Auray a déposé une candidature auprès de la Région Bretagne dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). La candidature du Pays d'Auray, basée sur l'ambition « d'aménager notre territoire de façon plus durable et respectueuse de l'environnement, tout en permettant aux jeunes actifs de pouvoir y vivre », a retenu l'attention de la Région Bretagne, qui a doté le territoire d'une enveloppe de 1 445 799 € de LEADER sur la période 2023-2027.

Pour mener à bien ces missions, le Pays d'Auray mobilise une chargée de mission (0,4 ETP) sur le volet animation et une gestionnaire (0,5 ETP) pour le suivi administratif des dossiers relatifs aux projets accompagnés sur le territoire.

Afin de financer ces missions, le Pays d'Auray souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme européen LEADER et auprès de la Région, permettant d'avoir un soutien financier à hauteur de 80 % des dépenses éligibles, telles que présentées ci-dessous dans le plan de financement prévisionnel, pour l'année 2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-200050219-20261102-2026DC42-DE

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Frais salariaux	45 883,11 €	FEADER - LEADER	42 812,46 €	80 %
Frais de structure (15%)	6 882,47 €			
Adhésion à LEADER France	750,00 €	Autofinancement Pays	10 703,12 €	20 %
Total	**53 515,58 €**	**Total**	**53 515,58 €**	**100 %**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Stéphanie DOYEN, Vice-présidente en charge du programme européen LEADER ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical DECIDE :
- d'approuver les opérations et leurs plans de financement prévisionnels ;
- de solliciter une subvention auprès de la Région et de l'Europe pour l'année 2026 dans le cadre du programme 2023/2027 ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à ces demandes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 16 NOV. 2026

La secrétaire de séance,

Stéphanie DOYEN

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,

Annaïck HUCHET

PETR du Pays d'Auray
CS 20335
40 rue du Danemark
56403 AURAY CEDEX